

INFORMATION

Place de l'Hôtel de Ville
BP107 - 04101 Manosque Cedex
Tel : 04 92 70 34 00
Fax : 04 92 70 34 99
www.ville-manosque.fr

Cimetière de la ROCHETTE

Reprise de concessions non renouvelées

Les concessions funéraires suivantes sont arrivées à échéance. Elles vont être reprises par la ville de Manosque à compter du 15 septembre 2021.

N° Arrêté concession	Nom concessionnaire	Emplacement	Date d'échéance
2584	MOINON/MOUGEOT	B33	28 mai 2004
2845	ARNAUD/LEBRE	E84	21 novembre 2007
2862	GRELAUD/LESAMEDY	E77	18 mars 2008
2979	RIVIAL/GRANDORGE	E93	07 juin 2008
3010	BROUARD/MASCARO	E143	26 janvier 2009
3012	HERBEAUX	D95	26 janvier 2009
3037	MATHIEZ/ALDEBERT	E135	10 août 2009
3044	PROST/LOTZ	D87	14 septembre 2009
3053	CONEJO/ESPI	E133	22 octobre 2009
3187	DESSI	D177	28 janvier 2012
3195	HERRERO DA LA VEGA	D194	22 février 2012
3215	MARCUCCI/CHAPPUIS	F19	04 mai 2012
3227	PSAILA	F35	23 juin 2012
3231	REDT/VINCENT	F38	27 juillet 2012
3238	SIMON/BADOUVILLIER	F51	24 août 2012
3248	BLANC	F65 bis	20 septembre 2012
3262	PEREZ	F75	03 septembre 2012

Les concessionnaires ou ayants-droit souhaitant renouveler ces concessions doivent se faire connaître avant le 10 septembre 2021 au 04.92.70.35.23 Service des formalités administratives.

Toute la correspondance est à adresser à Monsieur le Maire de la Ville de Manosque - BP 107 - 04101 Manosque Cedex.

En vertu de la loi du 6 Janvier 1978, les correspondants sont avisés que tous les courriers sont enregistrés sur support informatique.

Le Maire et les agents communaux chargés de l'instruction des dossiers sont destinataires des informations collectées.

Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès de Monsieur le Maire.